

**CONSEIL MUNICIPAL  
LUNDI 24 NOVEMBRE 2025  
PROCÈS VERBAL**

Le Conseil Municipal de la commune de Baudres s'est réuni le lundi 24 novembre 2025 à la mairie à 18 heures30 sous la présidence de Bruno LESSAULT, Maire.

Etaient présents : Bruno LESSAULT, Françoise LIMOGES, Catherine GUILLAUMIN, Maryvonne BOUQUIN, Thierry DUJON, Jean-Yves GAPIN, Pascal FILION, Sophie DOS SANTOS.

**Absent excusé** : Adrien GAUGRY (donne pouvoir à Thierry DUJON), Isabelle VACHEY (donne pouvoir à Maryvonne BOUQUIN).

Quorum : 6

1 – Désignation de la secrétaire de séance : Maryvonne BOUQUIN

## 2 – Ordre du jour

- Désignation du secrétaire de séance,
  - Approbation du procès-verbal 9 septembre 2025,
  - Délibération concernant l'attribution des primes de fin d'année
  - Délibération concernant les indemnités des régisseurs de l'étang pour 2025
  - Délibération concernant l'accroissement temporaire d'activité pour les gardes pêche
  - Délibération concernant le choix du devis du prestataire pour l'éclairage public
  - Délibération concernant le choix du devis du fournisseur pour l'achat du tracteur tondeuse
  - Délibération concernant la décision modificative de la section investissement
  - Questions et informations diverses

3 – Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 9 septembre 2025

Bruno LESSAULT soumet le procès-verbal au vote, approuvé à l'unanimité.

## 4 – Délibération concernant l’attribution des primes de fin d’année

Françoise LIMOGES, en accord avec Bruno LESSAULT, propose le montant des primes de fin d'année concernant les trois employées contractuelles, calculées au prorata du temps de travail, à savoir : 100 €, 250 €, et 350 €.

Ces montants sont soumis au vote et adoptés à l'unanimité :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 10

Françoise LIMOGES explique que les primes attribuées aux trois agents titulaires sont lissées à hauteur de 1000 € pour chacun d'eux et font l'objet d'un arrêté.

Elle ajoute qu'ils ont été beaucoup sollicités pour des travaux de rénovation dans les locaux.

Elle précise que, pour l'un d'eux, appelé pour des interventions urgentes, hors temps de travail, une rémunération lui sera versée au titre des heures d'astreinte.

## 5 – Délibération concernant les indemnités des régisseurs de l'étang pour 2025

Bruno LESSAULT explique que deux personnes (un titulaire et un suppléant) ont accepté d'assurer la fonction de gardes pêche, consistant à vendre des cartes de pêche aux abords de l'étang communal.

Il annonce que la personne titulaire a vendu 400 cartes pour un montant de 600 €, tout en soulignant qu'il a dû intervenir pour préciser le règlement et qu'il reste parfois injoignable. La personne suppléante a vendu deux cartes.

Il propose une indemnité annuelle de 600 € brut pour le titulaire et aucune indemnité pour le suppléant. Pascal FILLON fait observer que la différence d'indemnité entre les employés et le garde pêche n'est peut-être pas assez importante. Jean-Yves GAPIN fait remarquer que le garde pêche a des frais de déplacement entre son domicile et Baudres. Catherine GUILLAUMIN ajoute qu'il ne faut pas le perdre, craignant qu'un nouveau recrutement soit compliqué.

L'indemnité de 600 € est soumise au vote et adoptée à la majorité.

Contre : 0 Abstention : 1 Pour : 9

## 6 – Délibération concernant l'accroissement temporaire d'activité pour les gardes pêche

Françoise LIMOGES explique que les gardes pêche ont plus de travail en juillet et août et indique la nécessité d'établir un contrat d'accroissement d'activité.

Le conseil vote à l'unanimité l'établissement de ce contrat.

## 7 – Délibération concernant le choix du devis du prestataire pour l'éclairage public

Bruno LESSAULT informe le conseil que le chantier d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques, rue de la Mairie, a débuté et qu'il faut maintenant faire un choix sur les devis de remplacement de l'éclairage public avec panneaux solaires.

Deux devis ont été transmis par mail aux membres du conseil et Françoise LIMOGES fait circuler la documentation sur les différents matériels proposés.

Tous les conseillers expriment leur préférence sur les mâts, les potences, les matières (cuivre ou métal), les couleurs, le design et l'esthétique.

Jean-Yves GAPIN fait observer que

Bruno LESSAULT et Françoise LIMOGES ajoutent qu'un paramétrage des périodes nocturnes et de détection de présence est prévu, que les potences s'adaptent sur n'importe quel mât et qu'une porte sur le mât permettra le fonctionnement des illuminations de fin d'année.

Le choix se porte sur le devis de M. ROBINET pour un montant de 93 001,20 € et le conseil vote à la majorité :

Contre : 0 Abstention : 1 Pour : 9

## 8 – Délibération concernant le choix du devis du fournisseur pour l'achat du tracteur tondeuse

Bruno LESSAULT porte à l'attention du conseil que le tracteur tondeuse a huit ans, qu'il fonctionne encore mais il serait prudent de prévoir son remplacement.

Quatre devis ont été transmis par mail aux membres du conseil et font apparaître des montants avec ou sans reprise de l'actuel matériel. Les employés, utilisateurs, vont se rendre chez les fournisseurs et faire des essais. Bruno LESSAULT fait remarquer qu'il est préférable de conserver ce matériel car il a un avantage, celui de laisser le choix du ramassage ou non du gazon. Le nouveau tracteur n'a pas cette option.

Sophie DOS SANTOS demande la raison du changement. Bruno LESSAULT répond qu'il y a du jeu dans la direction et Thierry DUJON ajoute que le risque de pénurie de pièces est prévisible.

Le choix se porte sur le devis du garage de Crotz pour un montant de 44 098,60 €. Une subvention FAR est possible et demandée.

Le conseil vote à l'unanimité pour ce devis.

Le conseil vote à l'unanimité pour ce devis.  
Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 10

9 – Délibération concernant la décision modificative de la section investissement

### 5 – Délibération concernant la décision modificative de la section investissement

Un virement de 2000 € doit être effectué du compte N°1533 vers le compte N°051, section d'investissement du budget de la commune.

Cette décision modificative est soumise au vote et acceptée à l'unanimité

Contra : 0 Abstention : 0 Pour : 10

## 8 – Questions et informations diverses

### ➊ Champ des panneaux photovoltaïques

Bruno LESSAULT informe le conseil que le bail emphytéotique a été signé à l'Etude Langlois à Vicq-sur-Nahon le jeudi 20 novembre. Ce lundi 24 novembre, le montant du loyer annuel de 401.880 € a été versé.

Le bail est consenti et accepté pour une durée de 22 années entières et consécutives à partir du 20 novembre 2025 pour finir le 19 novembre 2047. En aucun cas, la durée ne pourra être inférieure à 18 ans et 1 jour.

Si EDF décide de résilier entre 18 et 22 ans, une indemnité correspondant à 15% du montant cumulé des loyers annuels pour ces 4 années devra être versée. Le démantèlement est à la charge d'EDF.

Le projet peut être repris par la commune.

La signature du bail a été précédée d'une réunion de chantier à laquelle ont participé Bruno LESSAULT et Catherine GUILLAUMIN qui dressent le bilan de cette visite.

- les travaux ont débuté.
- l'installation du chantier, bungalows et entretien
- les normes de sécurité
- la présence d'un intervenant garant de la biodiversité : respect des zones humides, protection des amphibiens, des orchidées
- une bande réservée au SDIS en lisière du bois qui sera nettoyée pour prévention des incendies,
- une bande non broyée pour préservation de la biodiversité, sur laquelle la végétation déjà présente prendra rapidement de l'ampleur, en contradiction avec la bande réservée au SDIS.
- Aucune explication n'a pu être donnée concernant la formule mathématique inscrite dans le bail.

### ➋ Point sur le Multiservices

Bruno LESSAULT aborde les travaux du multiservices qui portera le nom de « Le Nichat » et donne la parole à Françoise LIMOGES concernant l'enseigne.

Une première entreprise a été contactée : devis 5520 € ramené à 4560 € après négociation.

Vu le montant, une 2<sup>e</sup> entreprise a été sollicitée dont le devis s'élève à 2298 €.

Françoise LIMOGES présente différents modèles d'enseigne et éclairage.

Pascal FILLON donne son point de vue sur les couleurs : froides, pas chaleureuses, le fond noir, trop sombre, posent problème. Jean-Yves GAPIN et d'autres conseillers pensent que l'enseigne est trop chargée avec les goodies. Françoise LIMOGES répond qu'il est possible de changer les couleurs et de retirer les objets. Elle va faire la demande dans ce sens.

Plusieurs solutions d'éclairage de l'enseigne sont abordées : lettres lumineuses, rampe lumineuse, spots, projecteurs led.

La préférence est portée sur la bande lumineuse (un défaut d'éclairage sur une lettre n'est pas esthétique).

Pascal FILLON aborde un autre problème : celui du bardage en bois qui vieillit mal.

Catherine GUILLAUMIN évoque le sablage du bois avant nouvelle peinture, mais tout ne peut pas être sablé en raison de la présence de vitres.

Bruno LESSAULT ajoute que le hangar (qui n'appartient pas à la commune) pose aussi problème en raison de son état de vétusté et qu'il faut poursuivre la négociation en cours.

Bruno LESSAULT propose aux membres du conseil une visite du multiservices.

La séance est levée à 20h17.

Le Maire,

Bruno LESSAULT



La secrétaire de séance,

Maryvonne BOUQUIN

A handwritten signature of Maryvonne Bouquin.